



Gestion des forêts : nouvelles aides financières

Les propriétaires forestiers du Parc naturel régional Livradois-Forez peuvent bénéficier de 70 % de financement pour mettre en œuvre une sylviculture favorable aux paysages et aux écosystèmes.

Trois types de peuplements sont potentiellement concernés par les aides du dispositif Sylv'ACCTES, sous réserve que les modes de gestion choisis soient conformes à ce qui suit :

1/ pour les **sapinières-hêtraies**, maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences ;

2/ pour les **forêts résineuses issues de plantation**, accompagnement vers la régénération naturelle, maintien ou acquisition d'un mélange d'essences ;

3/ pour les **chênaies**, amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles.

Les aides vont jusqu'à 70 % du montant hors taxe des travaux en forêt privée. Ce taux est de 40 % en forêt publique.

Pour plus d'informations sur les opérations soutenues et les critères d'obtention, consulter le site internet du Parc Livradois-Forez (rubrique Forêt-Bois – Sylv'ACCTES) : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes/>

Sylv'ACCTES est un dispositif destiné à soutenir les pratiques sylvicoles respectueuses du fonctionnement naturel des forêts. Il est porté par l'association du même nom, reconnue d'intérêt général, constituée de trois membres fondateurs : la métropole de Lyon, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la banque Neuflyze OBC.

C'est un travail de collaboration avec les acteurs locaux, animé par le Parc Livradois-Forez, qui a permis aux propriétaires d'accéder à ce nouveau programme d'aides financières à la sylviculture.

Contact au Parc Livradois-Forez : Vianney TAING, Chargé de mission « Forêt-Filière bois », v.taing@parc-livradois-forez.org, 04 73 95 57 57.